



MAIRIE DE VALROS

Valros, le 05 septembre 2023,

LA COMMUNE DE VALROS RECRUTE

4 AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

La commune de Valros recherche quatre agents recenseurs pour la réalisation du recensement 2024 qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. Le contrat débutera le 2 janvier jusqu'à la fin du recensement.

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant dans la commune et la connaissance de leurs principales caractéristiques.

MISSIONS DES AGENTS RECENSEURS

Placé sous l'autorité du coordonnateur communal, l'agent recenseur assure les missions suivantes :

- Effectuer le recensement de la population ;
- Se former aux concepts et aux règles du recensement avec 2 demi-journées de formation ;
- Effectuer un itinéraire selon un secteur géographique déterminé par le coordonnateur. Cette tournée de reconnaissance doit être effectuée entre les 2 demi-journées de formation ;
- Repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur ;
- Déposer les questionnaires, prendre rendez-vous pour les récupérer, s'assurer de leur signature ;
- Informer les habitants qu'ils ont la possibilité de se faire recenser directement sur le site internet de l'INSEE ;
- Tenir à jour un carnet de tournée ;
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières auprès du coordonnateur ;
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Ces missions ont une très grande importance pour la commune car de la qualité du recensement découle une partie des dotations de l'Etat auprès de la commune.

PROFILS RECHERCHÉS

Les agents recenseurs devront :

- Avoir une disponibilité quotidienne suffisante pendant la période du recensement et pouvoir suivre les formations obligatoires ;
- Si possible, être titulaire du Permis B et avoir un véhicule personnel ;

- Avoir des facultés rédactionnelles, d'analyse et de compréhension suffisantes pour assimiler les concepts et les règles contenus dans le manuel de l'INSEE qui lui sera remis ;
- Avoir une grande ténacité ;
- Accepter le travail en horaires décalés par exemple en soirées ou le samedi ;
- Être en capacité de s'organiser et d'organiser de façon optimale les tournées avec sens de l'orientation et méthode ;
- Avoir une aptitude à classer et traiter de nombreux documents ;
- Avoir de fortes dispositions relationnelles et de dialogue ;
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité et de neutralité.

REMUNERATION

La rémunération sera établie sur la base d'une délibération qui sera prise en fin d'année 2023 par le Conseil municipal de la commune et sera calculée en fonction du nombre de logements et de bulletins individuels recensés.

A titre d'information, lors du dernier recensement de 2018, la rémunération versée par agent s'est établie en moyenne à 1 033.30 euros nets, avec une variation en fonction des secteurs concernés et du nombre de bulletins récoltés.

Les candidatures sont à adresser

Avant le 15 novembre 2023

- Par courrier à l'attention de Monsieur le Maire de Valros, 101 rue de la Mairie
34290 VALROS
- Ou par courriel à l'adresse suivante dga@valros.fr

Accompagnées d'une lettre de motivation et d'un Curriculum.

Pour tout renseignement s'adresser à Mme Mélanie VIDAL au 04.67.98.69.73